



REÇU le
07 JUIN 2023
RÉP:.....

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Laboratoire cantonal
Service d'inspection de l'eau potable
et des eaux de baignade

Laboratoire cantonal, Muesmattstrasse 19, 3012 Berne

Muesmattstrasse 19
3012 Berne
+41 31 633 11 11
info.wasser.kl@be.ch
www.be.ch/lc

Rudolf Robbi
rudolf.robbi@be.ch

Municipalité de Reconvilier
Service des eaux
Route de Chaidon 9
2732 Reconvilier

Notre référence: P7163 / drde
Commune Reconvilier

Berne, le 6 juin 2023

Rapport d'analyse de l'eau potable

Mesdames, Messieurs,

Le 30 mai 2023, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par Monsieur Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

La description, les résultats et l'appréciation des différents échantillons se trouvent en annexe. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Laboratoire cantonal

Rudolf Robbi
chef du service d'inspection de l'eau
potable et des eaux de baignade

Émoluments: 635.00 francs (excl. 7.7 % TVA), la facture vous parviendra par courrier séparé

Annexes:

- Résultats pour les numéros d'échantillons / lieux de prélèvements suivants:

168513 / 12001	168514 / 12005
168515 / 12007	168516 / 12010
168517 / 12006	

Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	168513
Date de prélèvement	30.05.2023
Heure du prélèvement	14h10
Date d'arrivée	31.05.2023
Analysé le	31.05.2023 - 05.06.2023
Commune	Reconvilier
Nom du réseau	Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12001
Désignation	Rte de Chaidon No 2, robinet extérieur
Traitement de l'eau	non traitée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	14,3 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	1	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le prélèvement, les méthodes d'analyse et d'éventuelles mesures dans la lettre d'accompagnement.

**Déscription de l'échantillon**

Numéro de l'échantillon	168514
Date de prélèvement	30.05.2023
Heure du prélèvement	14h15
Date d'arrivée	31.05.2023
Analysé le	31.05.2023 - 05.06.2023
Commune	Reconvilier
Nom du réseau	Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12005
Désignation	Rue du Dr. Tièche 10, cuisine
Traitement de l'eau	non traitée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	12,6 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le prélèvement, les méthodes d'analyse et d'éventuelles mesures dans la lettre d'accompagnement.



Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	168515
Date de prélèvement	30.05.2023
Heure du prélèvement	14h35
Date d'arrivée	31.05.2023
Analysé le	31.05.2023 - 05.06.2023
Commune	Reconvilier
Nom du réseau	Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12007
Désignation	Rue du seize Mars 10, UMS, buanderie
Traitement de l'eau	non traitée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	18,8 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	4	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le prélèvement, les méthodes d'analyse et d'éventuelles mesures dans la lettre d'accompagnement.



Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	168516
Date de prélèvement	30.05.2023
Heure du prélèvement	14h30
Date d'arrivée	31.05.2023
Analysé le	31.05.2023 - 05.06.2023
Commune	Reconvilier
Nom du réseau	Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12010
Désignation	Chaidon 48, P-A Ledermann, buanderie
Traitement de l'eau	non traitée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	17,3 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	1	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le prélèvement, les méthodes d'analyse et d'éventuelles mesures dans la lettre d'accompagnement.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	168517
Date de prélèvement	30.05.2023
Heure du prélèvement	14h50
Date d'arrivée	31.05.2023
Analysé le	31.05.2023 - 05.06.2023
Commune	Reconvilier
Nom du réseau	Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12006
Désignation	Vie des Crêts 51, salle des Fêtes, robinet cuisine
Traitement de l'eau	non traitée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	17,4 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect	aucune altération		aucune altération
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,1	NTU	
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	1,2	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	5,3	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	3,5	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	71,3	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	0,4	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	3,6	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	1,3	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	1,92	mmol/l	
Degré de dureté	19,2	°f	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.